

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU 21 FEVRIER 2018

Conseil Municipal convoqué par courriel le 16 février 2018 - Date d'affichage de la convocation 16 février 2018.

Présidence : M. Jacques WEIBEL

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN (arrivé à 19h30), Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Gwenaelle LE CREURER, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY (arrivée à 19h35), M. Patrick RIVARD, M. René BONNET, Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON

Absents excusés : M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2018.
- 2 – Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 – Le point sur les études en cours pour les différents programmes communaux.
- 4 – Affaires scolaires
- 5 – Affaires administratives et personnel communal.
- 6 – Information / Communication / Interventions diverses.
- 7 – Dates à retenir

Début de la séance : 18h35

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

Délibération n°2018_7

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2018 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 26 janvier 2018. Il a été affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux » le même jour.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2018-581	1-4	Autres contrats	23/01/2018	Acceptation du devis de Thirel Bureau pour l'achat de matériel d'activité pour l'école maternelle pour un montant de 122,56 € TTC (Dépense d'investissement)
2018-582	1-4	Autres contrats	01/02/2018	Réalisation d'un drapeau officiel de cérémonie pour les sapeurs-pompiers en remplacement de l'ancien très usagé pour un montant de 766,50 € TTC (Dépense d'investissement)
2018-583	2-3	Droit de préemption urbain	02/02/2018	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AA 126 et 139.
2018-584	1-4	Autres contrats	12/02/2018	Acceptation du devis de la Sté PROVOST pour l'achat de rayonnages d'archives pour la mairie pour un montant de 288,60 € TTC

3 – LE POINT SUR LES ÉTUDES EN COURS POUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'état d'avancement des différents programmes communaux :

Eglise St Eloi

Consultation des maîtres d'œuvre en cours : L'ouverture des plis a été organisée le 14 février 2018 et Mme Distretti (dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) a commenté son analyse des offres le 21 février 2018.

Les 3 candidats retenus seront audités les 22 et 23 février 2018.

3^{ème} tranche « Les Fourneaux »

Le compte rendu de réunion de travail du 24/01/2018 est remis aux membres du Conseil Municipal.

Le plan de la zone concernée par les travaux a été demandé au géomètre. Dès réception de celui-ci un rendez-vous sera pris avec un représentant du conservatoire des espaces naturels sensibles pour la coordination des travaux sur la zone humide.

Enfouissement des réseaux et renforcement du réseau de l'eau potable rue de Paris

-Concernant le renforcement du réseau d'eau potable, le programme communal n'a pas été retenu par l'Agence Seine Normandie pour l'aide financière qui était susceptible d'être accordée dans le cadre de l'appel à projet. L'Agence exigeait un diagnostic du réseau que la commune n'a pu fournir.

Les dossiers de demande de subvention au Conseil Départemental et à la Préfecture seront présentés en 2 tranches pour obtenir le financement maximum : un dossier sur 2018 et un autre sur 2019, les travaux pouvant être réalisés sur 2019/2020. Le plafond de dépense subventionnable annuel est de 100000 € HT et le montant estimatif est de l'ordre de 190000 € HT, d'où l'intérêt de présenter ce programme en deux tranches.

Sur 2019 une demande de subvention complémentaire pourrait être formulée à l'agence de l'Eau qui doit revoir son dispositif de financement. Un diagnostic du réseau sera réalisé en 2018. Des demandes de devis ont été expédiées à 4 bureaux d'études.

-Le plan de financement pour l'enfouissement des réseaux secs doit être revu. L'idée serait de réaliser ce programme (si le plan de financement est satisfaisant) sur 2019/2020 en même temps que le programme de renforcement du réseau de l'eau potable.

Diagnostic en vue de l'extension des locaux de l'école maternelle et de l'ALSH

Monsieur VECCHIO, Architecte désigné pour la réalisation du diagnostic a commencé son étude.

La Communauté de communes devrait acter prochainement sa participation financière.

Accès PMR de la mairie et réfection de l'allée

Il y a lieu de réétudier ce dossier en partenariat avec l'école élémentaire dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

La directrice de l'école sera consultée pour connaître précisément les besoins préconisés par l'administration

Travaux de peinture de la 5^{ème} classe de l'école élémentaire

Ils seront réalisés durant les prochaines vacances d'hiver

4 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée

A – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2018

Le compte rendu de la réunion de la commission scolaire du 31 janvier 2018 consacrée à la cantine scolaire est commenté en séance. Ont été évoqués lors de cette réunion : la formation du personnel, les dispositions relatives aux PAI, les besoins en matériel, les petits travaux attendus et la nécessité d'améliorer la gestion informatique de l'énergie électrique. La direction d'Yvelines Restauration sera reçue le 6 mars 2018 pour faire le point sur les anomalies constatées lors des livraisons des repas.

B – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 13 FÉVRIER 2018

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 13 février 2018 est commenté en séance : Ont été évoqués la réforme des rythmes scolaires et le retour à la semaine de 4 jours scolaires à partir de la rentrée de septembre 2018. Un point a été fait sur les effectifs et les projets d'écoles. Parmi les questions diverses a été évoqué notamment le problème de sécurité aux abords des écoles. Le sondage réalisé a révélé qu'une majorité de parents ne souhaite pas la fermeture totale de la Place de la Mairie. Il a été rappelé que le parking en enrobé situé derrière le foyer communal est sous-utilisé. L'incivilité flagrante de certains parents a été dénoncée dans les moments d'affluence aux entrées et sorties d'école.

Concernant les dates retenues pour le spectacle de fin d'année de l'école maternelle et de la fête des écoles, le Conseil Municipal ne comprend pas que ces manifestations soient organisées à des dates différentes.

Madame Sylvie RIVAUD ajoute qu'elle consultera les directrices pour examiner les conditions de la participation des écoles à la cérémonie du 11 novembre, pour le 100^{ème} anniversaire de l'armistice cette année.

Mme Sylvie RIVAUD rend compte également des sujets évoqués lors de la réunion d'information du 13 février 2018 organisée

par l'Association des Maires 28 et le Directeur Académique des services départementaux de l'Education nationale : la carte scolaire 2018/2019, les regroupements pédagogiques, le PPMS et la sécurité des écoles ainsi que les rythmes scolaires. Il a été précisé notamment la baisse du nombre d'élèves dans le département, le taux de personnel par élève en augmentation, la gestion des doubles-niveaux dans les regroupements pédagogiques et l'augmentation du taux d'élèves concernés par un handicap.

C – RYTHMES SCOLAIRES – RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Délibération n°2018_8

Depuis la rentrée scolaire 2014, tous les élèves sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires organisés sur 9 demi-journées. Le décret du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt de l'enfant.

Madame Sylvie RIVAUD rappelle qu'une consultation de l'ensemble des parents d'élèves a été réalisée afin de dresser un bilan de la mise en application des nouveaux rythmes scolaires et d'envisager l'organisation souhaitée à partir de la rentrée de septembre 2018. Il est précisé que les équipes enseignantes et l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs ont été également consultées.

Le sondage réalisé auprès des familles proposait soit le maintien de la semaine scolaire sur 9 demi-journées ou le retour à la semaine de 4 jours.

Les résultats de ce sondage sont les suivants :

Ecole maternelle : 76% des familles ont répondu souhaiter le retour à la semaine de 4 jours

Ecole élémentaire : 81 % des familles ont répondu souhaiter le retour à la semaine de 4 jours

Le Conseil d'école s'est réuni le 13 février 2018 afin de se prononcer sur ce dossier. Il a exprimé un avis unanime pour le retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants (identiques à ceux précédant la réforme) : 8h45-12h15 et 14h00-16h30.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour revenir à la semaine de 4 jours avec les horaires ci-dessus pour les deux écoles.

Vu le code de l'éducation nationale et notamment ses articles D.521-10 et D.521-12

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 13 février 2018

Vu le rapport de Madame l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-Approuve la proposition de nouvelle organisation hebdomadaire du temps scolaire des écoles d'Aunay-sous-Auneau à la rentrée scolaire 2018/2019 sur 4 jours

-Autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à autoriser les nouveaux horaires comme suit :

Organisation à la rentrée scolaire 2018/2019 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45-12h15 et de 14h00-16h30.

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire relatif à ce dossier

-Dit que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Eure et Loir*
- Monsieur le Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN)*
- Monsieur le Maire de La Chapelle d'Aunainville*
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France*
- Madame la Présidente du SIVOS*
- Monsieur le Directeur de l'ADPEP28*

D – ORGANISATION DE LA RANDONNÉE DE LA SOLIDARITÉ LES 26 ET 27 MARS 2018

Plus de 1000 élèves sur 2 jours participeront à cette manifestation. Le Secours Populaire sera présent. L'objectif de la randonnée de la solidarité est de permettre aux élèves de témoigner leur esprit de solidarité en apportant une denrée alimentaire, en réalisant une production plastique sur le thème du cœur qui sera exposée et en faisant une marche de 3 à 7 kms.

Mme Sylvie RIVAUD rencontrera la Directrice de l'école élémentaire pour faire le point sur l'organisation, étant précisé que les dispositions devront être prises pour garantir la sécurité des participants.

5 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rend compte des travaux en cours en vue de la réorganisation du service de la restauration scolaire et du service technique en raison de départs à la retraite.

Concernant la restauration scolaire, le remplacement de la personne qui cessera ses fonctions le 1^{er} juillet 2018, sera

organisé par un remaniement des plannings de plusieurs agents déjà en poste dans plusieurs services.

Pour le service technique, une publication de deux postes sera prévue dans le prochain Fil des Jours ainsi qu'au centre départemental de gestion du personnel.

-19h30 : Arrivée de M. Robert DARIEN

-19h35 : Arrivée de Mme Sonia LABSY

6 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES

-Mme Gwenaëlle LE CREURER signale la mauvaise qualité du service du bureau de poste communal : les horaires ne sont pas adaptés notamment pour aller chercher des plis recommandés. Le service rendu n'est pas au niveau attendu par les usagers. De l'avis de tous, la Direction de la Poste fait tout pour fermer ce bureau. Le questionnement de l'intérêt de mettre en place une agence postale communale est de nouveau évoqué. Une agence postale communale représenterait un coût pour la collectivité dans la mesure où la dotation accordée serait inférieure au coût de fonctionnement réel de ce bureau. Ce dossier reste à étudier

-M. Patrick RIVARD tient à signaler que les administrés ont apprécié le bon travail réalisé par M. Claude RENOUF lors de l'épisode neigeux, pour déblayer les voies communales.

-M. Robert DARIEN signale le mauvais état des routes départementales constaté par les automobilistes.

-M. Jacques WEIBEL, informe le Conseil Municipal sur la situation de l'aire d'accueil des gens du voyage dont les travaux ont été suspendus.

7 – DATES À RETENIR

-jeudi 22 février 2018 à 18h30 à la mairie : réunion de la commission information-communication pour le prochain Fil des Jours

-jeudi 22 février 2018 à 19h30 à Epernon : réunion du Conseil Communautaire

-jeudi 22 février et vendredi 23 février 2018 à la mairie : audition des maîtres d'œuvre dans le cadre de la procédure lancée en vue de la signature d'un contrat-cadre pour la restauration de l'Eglise

-mercredi 28 février 2018 à 17h à la Bibliothèque « Sylvaine Babiarz » : réunion trimestrielle de travail consacrée à la bibliothèque

-mardi 13 mars 2018 à 18h30 à la mairie : réunion de la commission des finances pour la présentation des comptes de résultats 2017

-mercredi 21 mars 2018 à 18h30 à la mairie : réunion du Conseil Municipal

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Patrick RIVARD

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL
« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux »
Le 23 février 2018